



Comptes 2024

**Bourgeoisie
de Bovernier**

TABLE DES MATIÈRES

• Convocation à l'Assemblée bourgeoisiale.....	5
• Message introductif	6-7
• Aperçu du compte de résultats et des investissements	8
• Aperçu du compte de résultats échelonné	9
• Aperçu du bilan et du tableau de flux de trésorerie	10-11
• Aperçu du compte de résultats selon la classification fonctionnelle	12
• Aperçu du compte de résultats selon les natures.....	13
• Aperçu du compte des investissements selon la classification fonctionnelle	14
• Aperçu du compte des investissements selon les natures	15
• Tableau des crédits d'engagement utilisés et encore disponibles	16
• Tableau des crédits supplémentaires	17
• Aperçu des indicateurs	18-19
• Détail du compte de résultats	20-24
0. Administration générale	20
8. Economie publique	21
9. Finances et impôts	23
• Détail du compte des investissements	25
• Détail du bilan	26-27
• Rapport succinct de l'instance de révision des comptes	28-29
• Annexes aux comptes annuels.....	30-41
○ Principes régissant la présentation des comptes	30-34
○ L'état du capital propre	35
○ Le tableau des provisions	36
○ Le tableau des participations	37
○ Le tableau des garanties	38
○ Le tableau des immobilisations (par fonction / par nature)	39
○ Convention de prêt au triage forestier Combins-Catogne	41
• Approbation des comptes.....	43

**Aux bourgeoises et bourgeois
de Bovernier**

CONVOCATION

Chères bourgeoises, chers bourgeois,

Nous vous convoquons pour l'Assemblée bourgeoisiale le

**lundi 26 mai 2025 à 19h00
à la salle polyvalente de Bovernier**

avec l'ordre du jour suivant :

1. Salutations d'usage
2. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée bourgeoisiale du 25 novembre 2024
3. Comptes 2024
 - a. Présentation des comptes 2024 de la bourgeoisie
 - b. Rapport de l'organe de contrôle des comptes
 - c. Approbation des comptes 2024 de la bourgeoisie
4. Nomination de la commission bourgeoisiale
5. Divers

Les pièces comptables et justificatifs de l'exercice 2024 dans son intégralité ainsi que le procès-verbal de l'Assemblée bourgeoisiale du 25 novembre 2024 sont à disposition des intéressés auprès du secrétariat communal ainsi que sur le site internet de la commune www.bovernier.ch.

Au plaisir de vous rencontrer nombreux, nous vous présentons, chères bourgeoises, chers bourgeois, nos meilleures salutations.

Bourgeoisie de Bovernier

Le Président


Marcel GAY



Le Secrétaire


Félicien MICHAUD

Message introductif concernant les comptes 2024 de la Bourgeoisie de Bovernier

*Le Conseil bourgeoisial de Bovernier
à
l'Assemblée bourgeoisiale*

Mesdames, Messieurs les Bourgeois,

Conformément aux dispositions de la loi sur les communes et de l'ordonnance sur la gestion financière des communes, nous avons l'honneur de soumettre à votre examen et à votre approbation les comptes 2024 tels qu'arrêtés par le Conseil bourgeoisial le 30 avril 2025.

Une nouveauté importante avait fait son arrivée avec le budget 2022 déjà, à savoir l'introduction du MCH2 (Modèle Comptable Harmonisé 2) pour l'ensemble des communes, respectivement des bourgeoisies, du Canton du Valais.

1. COMPTE DE RÉSULTATS ET INVESTISSEMENTS

1.1. Compte de résultats

Avec un total de revenus financiers de **CHF 246'627** et un total de charges financières de **CHF 237'353**, le compte de résultats présente une marge d'autofinancement de **CHF 9'274**, en régression importante par rapport au budget 2024 qui prévoyait un montant de **CHF 60'850**. Les comptes 2023 affichaient une marge quasi identique à **CHF 6'547**. Après comptabilisation des amortissements de **CHF 5'000**, des attributions au fonds forestier de réserve de **CHF 37'817**, des prélèvements du fonds forestier de réserve de **CHF 5'848** et un prélèvement sur la réserve de politique budgétaire de **CHF 30'000**, le compte de résultats présente un excédent de revenus de **CHF 2'304**.

COMPTE DE RÉSULTATS	Comptes 2024	Budget 2024	Comptes 2023	Ecart C2024-B2024	Ecart en %
Charges financières	237'352.83	140'750.00	225'431.14	96'602.83	68.63%
Revenus financiers	246'626.82	201'600.00	231'977.88	45'026.82	22.33%
Marge d'autofinancement	9'273.99	60'850.00	6'546.74	-51'576.01	-84.76%
- Amortissements planifiés	5'000.00	11'000.00	12'000.00	-6'000.00	-54.55%
- Attributions au fonds forestier de réserve	37'817.24	36'400.00	37'541.50	1'417.24	3.89%
+ Prélèvements du fonds forestier de réserve	5'847.50	-	92'500.00	5'847.50	100.00%
- Attributions au capital propre	-	-	40'000.00	-	100.00%
- Prélèvement sur le capital propre	30'000.00	-	-	30'000.00	100.00%
EXCÉDENT DE REVENUS	2'304.25	13'450.00	49'505.24	-11'145.75	-82.87%

1.2. Compte des investissements

Les dépenses du compte des investissements présentent le solde de l'investissement des comptes 2023 qu'était la création de places pour le stockage de bois sur la route du Plan de l'Au pour **CHF 5'848**. Les recettes d'investissement de **CHF 70'848** couvrent la globalité des travaux exécutés en 2023 et 2024.

COMPTE DES INVESTISSEMENTS	Comptes 2024	Budget 2024	Comptes 2023	Ecart C2024-B2024	Ecart en %
Dépenses	5'847.50	-	65'000.00	5'847.50	100.00%
Recettes	70'847.50	-	-	70'847.50	100.00%
INVESTISSEMENTS NETS	-65'000.00	-	65'000.00	-65'000.00	100.00%

2. LE FINANCEMENT

La marge d'autofinancement de **CHF 9'274** et les désinvestissements nets de l'exercice 2024 de **CHF 65'000** portent l'excédent de financement à **CHF 74'274**, alors que le budget 2024 prévoyait un excédent de financement égal à la marge d'autofinancement, à hauteur donc de **CHF 60'850**. Le financement de ce projet a été totalement prélevé du fonds forestier de réserve de la Bourgeoisie.

FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS	Comptes 2024	Budget 2024	Comptes 2023	Ecart C2024-B2024	Ecart en %
Marge d'autofinancement	9'273.99	60'850.00	6'546.74	-51'576.01	-84.76%
Investissements nets	-65'000.00	-	65'000.00	-65'000.00	100.00%
INSUFFISANCE DE FINANCEMENT	-	-	58'453.26	-	-
EXCÉDENT DE FINANCEMENT	74'273.99	60'850.00	-	13'423.99	22.06%

3. CONCLUSION

Le Conseil bourgeoisial a poursuivi ses démarches de modernisation tant à Fournoutze qu'au Plan de l'Au. Quelques travaux de plus qu'initialement prévus ont été réalisés à satisfaction. Ainsi, quelque **CHF 24'000** ont été investis en lieu et place des **CHF 15'000** prévus au budget 2024. D'important travaux pour près de **CHF 40'000** ont été entrepris afin de sécuriser d'avantage les installations des Gorges du Durnand. Ce montant est compensé par des revenus supplémentaires sur la vente des entrées pour plus de **CHF 46'000**. Ainsi, le montant total pour les ventes des entrées se trouve à **CHF 146'000**. Il est à relever également que le solde de **CHF 36'000** a été remboursé par le triage Combins-Catogne pour le prêt octroyé hors bilan. Pour terminer, au vu de la comptabilisation de la charge de subventionnement de **CHF 70'848**, totalement et uniquement sur l'exercice 2024, **CHF 30'000** ont été prélevés sur la réserve de politique budgétaire, ce qui porte le solde de cette réserve à **CHF 10'000** au 31.12.2024.

Au vu de ce qui précède, le Conseil bourgeoisial vous recommande d'approuver les comptes 2024.

Nous vous remercions pour votre collaboration et vous présentons, Mesdames et Messieurs les Bourgeois, nos plus respectueuses salutations.

Bourgeoisie de Bovernier

Le Président


Marcel GAY



Le Secrétaire


Félicien MICHAUD

Aperçu du compte de résultats et investissements		Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024
Compte de résultats				
Résultat avant amortissements comptables				
Charges financières	- CHF	225'431.14	140'750.00	237'352.83
Revenus financiers	+ CHF	231'977.88	201'600.00	246'626.82
Marge d'autofinancement (négative)	= CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	= CHF	6'546.74	60'850.00	9'273.99
Résultat après amortissements comptables				
Marge d'autofinancement (négative)	- CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ CHF	6'546.74	60'850.00	9'273.99
Amortissements planifiés	- CHF	12'000.00	11'000.00	5'000.00
Attributions aux fonds et financements spéciaux	- CHF	37'541.50	36'400.00	37'817.24
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	+ CHF	92'500.00	-	5'847.50
Réévaluations des prêts du PA	- CHF	-	-	-
Réévaluations des participations du PA	- CHF	-	-	-
Attributions au capital propre	- CHF	40'000.00	-	-
Réévaluations PA	+ CHF	-	-	-
Prélèvements sur le capital propre	+ CHF	-	-	30'000.00
Excédent de charges	= CHF	-	-	-
Excédent de revenus	= CHF	9'505.24	13'450.00	2'304.25
Compte des investissements				
Dépenses	+ CHF	65'000.00	-	5'847.50
Recettes	- CHF	-	-	70'847.50
Investissements nets	= CHF	65'000.00	-	-
Investissements nets (négatifs)	= CHF	-	-	65'000.00
Financement				
Marge d'autofinancement (négative)	- CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ CHF	6'546.74	60'850.00	9'273.99
Investissements nets	- CHF	65'000.00	-	-
Investissements nets (négatifs)	+ CHF	-	-	65'000.00
Insuffisance de financement	= CHF	58'453.26	-	-
Excédent de financement	= CHF	-	60'850.00	74'273.99

Compte de résultats échelonné		Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024
Charges d'exploitation				
30 Charges de personnel	CHF	2'114.00	3'000.00	2'575.50
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	CHF	57'891.31	54'450.00	133'977.58
33 Amortissements du patrimoine administratif	CHF	12'000.00	11'000.00	5'000.00
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	CHF	37'541.50	36'400.00	37'817.24
36 Charges de transferts	CHF	59'683.38	25'800.00	24'760.45
37 Subventions redistribuées	CHF	-	-	-
Total des charges d'exploitation	CHF	169'230.19	130'650.00	204'130.77
Revenus d'exploitation				
41 Patentes et concessions	CHF	-	-	-
42 Taxes	CHF	46'200.00	46'000.00	44'100.00
43 Revenus divers	CHF	6'883.95	-	-
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	CHF	92'500.00	-	5'847.50
46 Revenus de transferts	CHF	38'787.28	31'800.00	30'924.65
47 Subventions à redistribuer	CHF	-	-	-
Total des revenus d'exploitation	CHF	184'371.23	77'800.00	80'872.15
R1 Résultat provenant de l'activité d'exploitation		15'141.04	-52'850.00	-123'258.62
34 Charges financières	CHF	105'742.45	57'500.00	76'039.30
44 Revenus financiers	CHF	140'106.65	123'800.00	171'602.17
R2 Résultat provenant de l'activité de financement	CHF	34'364.20	66'300.00	95'562.87
O1 Résultat provenant de l'activité opérationnelle (R1 + R2)		49'505.24	13'450.00	-27'695.75
38 Charges extraordinaires	CHF	40'000.00	-	-
48 Revenus extraordinaires	CHF	-	-	30'000.00
E1 Résultat provenant de l'activité extraordinaire	CHF	-40'000.00	-	30'000.00
Résultat total du compte de résultats (O1 + E1)	CHF	9'505.24	13'450.00	2'304.25

Aperçu du bilan

Etat 31.12.2023

Etat 31.12.2024

1	Actif	678'564.97	520'575.79
	Patrimoine financier	450'732.97	362'743.79
100	Disponibilités et placements à court terme	370'289.62	302'196.31
101	Créances	442.35	546.48
102	Placements financiers à court terme	-	-
104	Actifs de régularisation	-	-
106	Marchandises, fournitures et travaux en cours	-	-
107	Placements financiers	-	-
108	Immobilisations corporelles du patrimoine financier	80'001.00	60'001.00
109	Créances envers les financements spéciaux et fonds des capitaux de tiers	-	-
	Patrimoine administratif	227'832.00	157'832.00
140	Immobilisations corporelles du patrimoine administratif	227'832.00	157'832.00
142	Immobilisations incorporelles	-	-
144	Prêts	-	-
145	Participation capital social	-	-
146	Subventions d'investissement	-	-
2	Passif	678'564.97	520'575.79
	Capitaux de tiers	290'783.10	128'519.93
200	Engagements courants	155'821.35	43'334.83
201	Engagements financiers à court terme	-	-
204	Passifs de régularisation	59'961.75	185.10
205	Provisions à court terme	-	-
206	Engagements financiers à long terme	-	-
208	Provisions à long terme	75'000.00	85'000.00
209	Engagements envers les financements spéciaux et fonds classés dans les capitaux de tiers	-	-
	Capital propre	387'781.87	392'055.86
29	Capital propre	387'781.87	392'055.86

Tableau de flux de trésorerie			Flux
	Diminution des actifs et augmentation des passif Augmentation des actifs et diminution des passifs	provenance des fonds (+) emploi de fonds (-)	
Résultat ordinaire du compte de résultats			-27'695.75
Résultat extraordinaire du compte de résultats			30'000.00
Amortissements planifiés		+	5'000.00
Attributions aux fonds et financements spéciaux		+	37'817.24
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux		-	5'847.50
Réévaluations des prêts du PA		+	-
Réévaluations des participations du PA		+	-
Attributions au capital propre		+	-
Prélèvements sur le capital propre		-	30'000.00
Flux de trésorerie provenant de l'activité opérationnelle et extraordinaire			9'273.99
Dépenses d'investissements			
50 Immobilisations corporelles		-	5'847.50
51 Investissements pour le compte de tiers		-	-
52 Immobilisations incorporelles		-	-
54 Prêts		-	-
55 Participations et capital social		-	-
56 Propres subventions d'investissement		-	-
57 Subventions d'investissement redistribuées		-	-
Recettes d'investissements			
60 Transferts au patrimoine financier		+	-
61 Remboursements		+	-
62 Transferts d'immobilisations incorporelles		+	-
63 Subventions d'investissement acquises		+	70'847.50
64 Remboursement de prêts		+	-
65 Transferts de participations		+	-
66 Remboursement de subventions d'investissement propres		+	-
67 Subventions d'investissement à redistribuer		+	-
Flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement			65'000.00
	Etat 31.12.2023	Etat 31.12.2024	
100 Disponibilités et placements à court terme	370'289.62	302'196.31	
101 Créances	442.35	546.48	-104.13
102 Placements financiers à court terme	-	-	-
104 Actifs de régularisation	-	-	-
106 Marchandises, fournitures et travaux en cours	-	-	-
107 Placements financiers	-	-	-
108 Immobilisations corporelles du patrimoine financier	80'001.00	60'001.00	20'000.00
109 Créances envers les financements spéciaux et fonds des capitaux de tiers	-	-	-
200 Engagements courants	155'821.35	43'334.83	-112'486.52
201 Engagements financiers à court terme	-	-	-
204 Passifs de régularisation	59'961.75	185.10	-59'776.65
205 Provisions à court terme	-	-	-
206 Engagements financiers à long terme	-	-	-
208 Provisions à long terme	75'000.00	85'000.00	10'000.00
209 Engagements envers les financements spéciaux et fonds classés dans les capitaux de tiers	-	-	-
Flux de trésorerie provenant de l'activité de financement			-142'367.30
29 Capital propre	387'781.87	392'055.86	
Variation des liquidités et placements à court terme			-68'093.31
100 Disponibilités et placements à court terme	370'289.62	302'196.31	-68'093.31

Compte de résultats selon les tâches		Compte 2023		Budget 2024		Compte 2024	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	Administration générale	3'796.20	8'883.95	4'050.00	2'000.00	4'004.45	2'000.00
8	Economie publique	123'040.35	176'321.79	85'100.00	78'700.00	159'234.02	85'675.52
9	Finances et impôts	188'136.09	139'272.14	99'000.00	120'900.00	116'931.60	194'798.80
Total des charges et des revenus		314'972.64	324'477.88	188'150.00	201'600.00	280'170.07	282'474.32
Excédent de charges			-		-		-
Excédent de revenus		9'505.24		13'450.00		2'304.25	

Compte de résultats selon les natures		Compte 2023		Budget 2024		Compte 2024	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
30 Charges de personnel		2'114.00		3'000.00		2'575.50	
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation		57'891.31		54'450.00		133'977.58	
33 Amortissements du patrimoine administratif		12'000.00		11'000.00		5'000.00	
34 Charges financières		105'742.45		57'500.00		76'039.30	
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux		37'541.50		36'400.00		37'817.24	
36 Charges de transferts		59'683.38		25'800.00		24'760.45	
37 Subventions redistribuées		-		-		-	
38 Charges extraordinaires		40'000.00		-		-	
39 Imputations internes		-		-		-	
41 Patentes et concessions			-		-		-
42 Taxes			46'200.00		46'000.00		44'100.00
43 Revenus divers			6'883.95		-		-
44 Revenus financiers			140'106.65		123'800.00		171'602.17
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux			92'500.00		-		5'847.50
46 Revenus de transferts			38'787.28		31'800.00		30'924.65
47 Subventions à redistribuer			-		-		-
48 Revenus extraordinaires			-		-		30'000.00
49 Imputations internes			-		-		-
Total des charges et des revenus		314'972.64	324'477.88	188'150.00	201'600.00	280'170.07	282'474.32
Excédent de charges			-		-		-
Excédent de revenus		9'505.24		13'450.00		2'304.25	

Compte des investissements selon les tâches		Compte 2023		Budget 2024		Compte 2024	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
0	Administration générale	-	-	-	-	-	-
8	Economie publique	65'000.00	-	-	-	5'847.50	70'847.50
9	Finances et impôts	-	-	-	-	-	-
Total des dépenses et des recettes		65'000.00	-	-	-	5'847.50	70'847.50
Excédent de dépenses			65'000.00		-		-
Excédent de recettes		-		-		65'000.00	

Compte des investissements selon les natures	Compte 2023		Budget 2024		Compte 2024	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
50 Immobilisations corporelles	65'000.00		-		5'847.50	
51 Investissements pour le compte de tiers	-		-		-	
52 Immobilisations incorporelles	-		-		-	
54 Prêts	-		-		-	
55 Participations et capital social	-		-		-	
56 Propres subventions d'investissement	-		-		-	
57 Subventions d'investissement redistribuées	-		-		-	
60 Transferts au patrimoine financier		-		-		-
61 Remboursements		-		-		-
62 Transferts d'immobilisations incorporelles		-		-		-
63 Subventions d'investissement acquises		-		-		70'847.50
64 Remboursement de prêts		-		-		-
65 Transferts de participations		-		-		-
66 Remboursement de subventions d'investissement propres		-		-		-
67 Subventions d'investissement à redistribuer		-		-		-
Total des dépenses et des recettes	65'000.00	-	-	-	5'847.50	70'847.50
Excédent de dépenses		65'000.00		-		-
Excédent de recettes	-		-		65'000.00	

Tableau des crédits d'engagements et complémentaires utilisés et encore disponibles
assemblée bourgeoisiale
OGFCo, art. 81 et 82

Exercice comptable 2024

Compte	Libellé, ouvrage	Crédit initial			Crédit complémentaire				Crédit global	Crédit utilisé	Crédit disponible	Crédit valable jusqu'en
		Montant investis- sement net	Organe compétant: décision du		Montant	Conseil bourgeoisial décision du:	Montant	Assemblée bourgeoisiale décision du:				
			Conseil bourgeoisial	Assemblée bourgeoisiale								
NÉANT												

Les crédits d'engagements de la compétence de l'exécutif ne figurent pas dans ce tableau.

Tableau des crédits budgétaires et supplémentaires
assemblée bourgeoisiale
OGFCo, art. 83 et 84

Exercice comptable 2024

Compte	Libellé, ouvrage	Budget	Compte	Ecart en francs	Date décision
NÉANT					

Les dépassements de crédit budgétaire inférieurs à 50'000 ne figurent pas dans ce tableau

Les dépassements de crédit budgétaire concernant des dépenses liées ne figurent pas dans ce tableau

Aperçu des indicateurs financiers

2. Degré d'autofinancement (I2)	2023	2024	Moyenne
Autofinancement en % des investissements nets	10.1%	-14.3%	

Valeurs indicatives

> 100%	haute conjoncture
80% - 100%	cas normal
50% - 80%	récession

3. Part des charges d'intérêts (I3)	2023	2024	Moyenne
Charges d'intérêts nets en % des revenus courants	-0.4%	-0.6%	-0.5%

Valeurs indicatives

0% - 4%	bon
4% - 9%	suffisant
> 9%	mauvais

4. Dette brute par rapport aux revenus (I4)	2023	2024	Moyenne
Dette brute en % des revenus courants	48.0%	17.2%	34.5%

Valeurs indicatives

< 50%	très bon
50% - 100%	bon
100% - 150%	moyen
150% - 200%	mauvais
> 200%	critique

5. Proportion des investissements (I5)	2023	2024	Moyenne
Investissements bruts en % des dépenses totales	22.4%	2.4%	13.3%

Valeurs indicatives

< 10%	eff. d'inv. faible
10% - 20%	eff. d'inv. moyen
20% - 30%	eff. d'inv. élevé
> 30%	eff. d'inv. très élevé

6. Part du service de la dette (I6)	2023	2024	Moyenne
Service de la dette en % des revenus courants	3.3%	1.4%	2.5%

Valeurs indicatives

< 5%	charge faible
5% - 15%	charge acceptable
> 15%	charge forte

7. Dette nette 1 par habitant (I7)	2023	2024	Moyenne
Dette nette I par habitant	-577	-852	-714

Valeurs indicatives

< 0 CHF	patrimoine net
0 - 1'000 CHF	endettement faible
1'001 - 2'500 CHF	endettement moyen
2'501 - 5'000 CHF	endettement important
> 5'000 CHF	endettement très important

8. Taux d'autofinancement (I8)	2023	2024	Moyenne
Autofinancement en % des revenus courants	2.0%	3.7%	2.7%

Valeurs indicatives

> 20%	bon
10% – 20%	moyen
< 10%	mauvais

COMPTE DE RÉSULTATS		Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	ADMINISTRATION GÉNÉRALE	4'004.45	2'000.00	4'050.00	2'000.00	3'796.20	8'883.95
02	Services généraux	4'004.45	2'000.00	4'050.00	2'000.00	3'796.20	8'883.95
022	Services généraux	4'004.45	2'000.00	4'050.00	2'000.00	3'796.20	8'883.95
022.31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	2'004.45	-	2'050.00	-	1'796.20	-
022.3130.100	Frais bancaires	149.00		150.00		147.20	
022.3132.000	Frais de fiduciaire	1'189.10		1'200.00		1'184.70	
022.3137.000	Impôts communaux et cantonaux	92.55		200.00		98.50	
022.3199.000	Frais divers	573.80		500.00		365.80	
022.36	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	2'000.00	-	2'000.00	-	2'000.00	-
022.3612.000	Participation de la bourgeoisie aux salaires de l'administration	2'000.00		2'000.00		2'000.00	
022.43	Autres revenus	-	-	-	-	-	6'883.95
022.4390.000	Revenus divers	-		-		-	6'883.95
022.46	Revenus de transfert	-	2'000.00	-	2'000.00	-	2'000.00
022.4612.000	Subvention communale à la bourgeoisie		2'000.00		2'000.00		2'000.00

COMPTE DE RÉSULTATS		Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
8	ÉCONOMIE PUBLIQUE	159'234.02	85'675.52	85'100.00	78'700.00	123'040.35	176'321.79
81	Agriculture	120'129.93	23'012.35	47'200.00	23'400.00	57'571.05	26'943.64
818	Agriculture de montagne	120'129.93	23'012.35	47'200.00	23'400.00	57'571.05	26'943.64
818.30	Charges de personnel	2'575.50	-	3'000.00	-	2'114.00	-
818.3000.100	Commission des alpages	2'575.50		3'000.00		2'114.00	
818.31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	98'256.28	-	18'300.00	-	25'667.31	-
818.3134.000	Assurances	3'300.00		3'300.00		2'800.00	
818.3141.000	Entretien des routes des alpages	9'291.75		5'000.00		7'019.60	
818.3144.000	Entretien des bâtiments des alpages	14'817.03		10'000.00		15'847.71	
818.3199.000	Autres charges d'exploitation	70'847.50		-		-	
818.33	Amortissements du patrimoine administratif	5'000.00	-	11'000.00	-	12'000.00	-
818.3300.101	Amortissements planifiés, Route de Fournoutze	3'000.00		3'000.00		3'000.00	
818.3300.102	Amortissements planifiés, Route du Plan de l'Au	2'000.00		8'000.00		9'000.00	
818.36	Charges de transfert	14'298.15	-	14'900.00	-	17'789.74	-
818.3632.000	Participation de la bourgeoisie aux salaires des autorités	1'725.10		1'700.00		1'688.13	
818.3632.100	Participation de la bourgeoisie aux salaires des employés TP	6'737.25		7'200.00		10'705.51	
818.3637.000	Subventions sur la vente du fromage de Fournoutze	5'835.80		6'000.00		5'396.10	
818.44	Revenus financiers	-	14'550.00	-	14'500.00	-	14'550.00
818.4470.000	Locations des alpages		14'550.00		14'500.00		14'550.00
818.46	Revenus de transfert	-	8'462.35	-	8'900.00	-	12'393.64
818.4632.000	Subvention communale à la bourgeoisie		8'462.35		8'900.00		12'393.64

COMPTE DE RÉSULTATS		Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
82	Sylviculture	39'104.09	62'663.17	37'900.00	55'300.00	65'469.30	149'378.15
820	Sylviculture	39'104.09	62'663.17	37'900.00	55'300.00	65'469.30	149'378.15
820.31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1'286.85	-	1'500.00	-	427.80	-
820.3134.000	Assurances	450.55		500.00		427.80	
820.3144.000	Entretien bâtiment Triage forestier Combins-Catogne	836.30		1'000.00		-	
820.35	Attributions aux fonds et financements spéciaux	37'817.24	-	36'400.00	-	37'541.50	-
820.3511.000	Attribution au fonds forestier de réserve	37'817.24		36'400.00		37'541.50	
820.36	Charges de transfert	-	-	-	-	27'500.00	-
820.3634.000	Subventions au Triage forestier Catogne-Mt-Chemin	-		-		27'500.00	
820.42	Taxes	-	36'000.00	-	36'000.00	-	36'000.00
820.4260.000	Remboursement du prêt accordé au Triage forestier Combins-Catogne		36'000.00		36'000.00		36'000.00
820.44	Revenus financiers	-	10'815.67	-	9'300.00	-	10'878.15
820.4400.000	Intérêts CE fonds forestier de réserve		1'561.37		100.00		1'263.85
820.4450.002	Intérêts s/prêt au Triage forestier Combins-Catogne		360.00		300.00		720.00
820.4470.000	Location du Triage forestier Combins-Catogne		8'894.30		8'900.00		8'894.30
820.45	Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	-	5'847.50	-	-	-	92'500.00
820.4511.000	Prélèvement sur le fonds forestier de réserve		5'847.50		-		92'500.00
820.46	Revenus de transfert	-	10'000.00	-	10'000.00	-	10'000.00
820.4612.000	Participation selon art. 33		10'000.00		10'000.00		10'000.00

COMPTE DE RÉSULTATS		Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
9	FINANCES ET IMPÔTS	116'931.60	194'798.80	99'000.00	120'900.00	188'136.09	139'272.14
96	Administration de la fortune et de la dette	116'931.60	164'798.80	99'000.00	120'900.00	148'136.09	139'272.14
961	Intérêts	1'000.00	-	2'000.00	-	1'900.00	-
961.34	Charges financières	1'000.00	-	2'000.00	-	1'900.00	-
961.3400.000	Intérêts passifs des engagements courants	1'000.00		2'000.00		1'900.00	
963	Immeubles du patrimoine financier	115'931.60	164'798.80	97'000.00	120'900.00	146'236.09	139'272.14
963.31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	32'430.00	-	32'600.00	-	30'000.00	-
963.3105.814	Achat de bouteilles de goron	2'430.00		2'600.00		-	
963.3130.840	Gorges du Durnand Part revenant aux gérants sur la vente des entrées	25'000.00		25'000.00		25'000.00	
963.3160.840	Gorges du Durnand Location du parking	5'000.00		5'000.00		5'000.00	
963.34	Charges financières	75'039.30	-	55'500.00	-	103'842.45	-
963.3411.401	Dépréciation des Gorges du Durnand	20'000.00		20'000.00		20'000.00	
963.3431.814	Entretien des vignes de goron	5'100.00		5'500.00		5'124.00	
963.3431.840.1	Gorges du Durnand Entretien installations	39'939.30		20'000.00		68'718.45	
963.3431.840.2	Gorges du Durnand Provision	10'000.00		10'000.00		10'000.00	
963.36	Charges de transfert	8'462.30	-	8'900.00	-	12'393.64	-
963.3632.000	Participation de la bourgeoisie aux salaires des autorités	1'725.10		1'700.00		1'688.12	
963.3632.100	Participation de la bourgeoisie aux salaires des employés TP	6'737.20		7'200.00		10'705.52	
963.42	Taxes	-	8'100.00	-	10'000.00	-	10'200.00
963.4250.814	Vente de bouteilles de goron à la commune		8'100.00		10'000.00		10'200.00
963.44	Revenus financiers	-	146'236.50	-	100'000.00	-	114'678.50
963.4439.840	Gorges du Durnand Vente des entrées		146'236.50		100'000.00		114'678.50
963.46	Revenus de transfert	-	10'462.30	-	10'900.00	-	14'393.64
963.4614.000	Dédommagement du PASS du St-Bernard		2'000.00		2'000.00		2'000.00
963.4632.000	Subvention communale à la bourgeoisie		8'462.30		8'900.00		12'393.64

COMPTE DE RÉSULTATS		Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
99	Réserve de politique budgétaire	-	30'000.00	-	-	40'000.00	-
990	Réserve de politique budgétaire	-	30'000.00	-	-	40'000.00	-
990.38	Charges extraordinaires	-	-	-	-	40'000.00	-
990.3894.000	Attribution à la réserve de politique budgétaire	-		-		40'000.00	
990.48	Revenus extraordinaires	-	30'000.00	-	-	-	-
990.4894.000	Prélèvement sur la réserve de politique budgétaire		30'000.00		-		-
TOTAL COMPTE DE RESULTATS		280'170.07	282'474.32	188'150.00	201'600.00	314'972.64	324'477.88
EXCÉDENT DE REVENU / CHARGE		2'304.25		13'450.00		9'505.24	

COMPTE DES INVESTISSEMENTS		Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
8	ÉCONOMIE PUBLIQUE	5'847.50	70'847.50	-	-	65'000.00	-
81	Agriculture	5'847.50	70'847.50	-	-	65'000.00	-
818	Agriculture de montagne	5'847.50	70'847.50	-	-	65'000.00	-
818.50	Immobilisations corporelles	5'847.50	-	-	-	65'000.00	-
818.5010.102	Route du Plan de l'Au	5'847.50		-		65'000.00	
818.63	Subventions d'investissement acquises	-	70'847.50	-	-	-	-
818.6320.000	Bâtiments de Fournoutze		70'847.50		-		-
TOTAL COMPTE DES INVESTISSEMENTS		5'847.50	70'847.50	-	-	65'000.00	-
INVESTISSEMENTS NETS		65'000.00					65'000.00

BILAN		Bilan 2024	Bilan 2023	Bilan 2022
1	ACTIF	520'575.79	678'564.97	684'857.27
10	Patrimoine financier	362'743.79	450'732.97	510'025.27
100	Disponibilités et placements à court terme	302'196.31	370'289.62	405'045.72
1002	Banque	302'196.31	370'289.62	405'045.72
1002.100	C/C UBS CH61 0026 4264 H215 3361 0	5'089.59	55'169.59	55'249.59
1002.200	CE Raiffeisen CH51 8080 8001 4610 7022 2	21'869.69	39'352.74	51'570.34
1002.820	CE Raiffeisen Fonds forestier de réserve CH46 8080 8009 2987 4228 6	275'237.03	275'767.29	298'225.79
101	Créances	546.48	442.35	-
1019	Autres créances	546.48	442.35	-
1019.000	Impôt anticipé	546.48	442.35	-
104	Actif de régularisation	-	-	4'978.55
1041	Actifs de régularisation, compte de résultats	-	-	4'978.55
1041.000	Actifs de régularisation, compte de résultats	-	-	4'978.55
108	Immobilisations corporelles PF	60'001.00	80'001.00	100'001.00
1080	Terrains PF	1.00	1.00	1.00
1080.814	Vignes	1.00	1.00	1.00
1084	Bâtiments PF	60'000.00	80'000.00	100'000.00
1084.840	Gorges du Durnand	60'000.00	80'000.00	100'000.00
14	Patrimoine administratif	157'832.00	227'832.00	174'832.00
140	Immobilisations corporelles PA	157'832.00	227'832.00	174'832.00
1400	Terrains PA	60'000.00	60'000.00	60'000.00
1400.818	Alpages (non bâtis)	60'000.00	60'000.00	60'000.00
1401	Routes / voies de communication	31'000.00	101'000.00	48'000.00
1401.818.1	Route de Fournoutze	21'000.00	24'000.00	27'000.00
1401.818.2	Route du Plan de l'Au	10'000.00	77'000.00	21'000.00
1404	Terrains bâtis	3.00	3.00	3.00
1404.818.1	Bâtiments de Fournoutze	1.00	1.00	1.00
1404.818.2	Bâtiments du Plan de l'Au	1.00	1.00	1.00
1404.820	Bâtiments du Triage forestier Combins-Catogne	1.00	1.00	1.00
1405	Forêts	66'828.00	66'828.00	66'828.00
1405.820	Forêts	66'828.00	66'828.00	66'828.00
1406	Biens mobiliers PA	1.00	1.00	1.00
1406.818.1	Mobilier de Fournoutze	1.00	1.00	1.00

BILAN		Bilan 2024	Bilan 2023	Bilan 2022
2	PASSIF	520'575.79	678'564.97	684'857.27
20	Capitaux de tiers	128'519.93	290'783.10	291'622.14
200	Engagements courants	43'334.83	155'821.35	221'937.04
2001	Comptes courants avec des tiers	43'334.83	155'821.35	221'937.04
2001.000	C/C Commune	43'334.83	155'821.35	221'937.04
204	Passifs de régularisation	185.10	59'961.75	4'685.10
2041	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	185.10	185.10	4'685.10
2041.000	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	185.10	185.10	4'685.10
2046	Passifs de régularisation, compte des investissements	-	59'776.65	-
2046.000	Passifs de régularisation, compte des investissements	-	59'776.65	-
208	Provisions à long terme	85'000.00	75'000.00	65'000.00
2088	Provisions à long terme du compte des investissements	85'000.00	75'000.00	65'000.00
2088.963	Provisions Galeries des Gorges du Durnand	85'000.00	75'000.00	65'000.00
29	Capitaux propres	392'055.86	387'781.87	393'235.13
291	Fonds enregistrés sous capital propre	275'237.03	243'267.29	298'225.79
2910	Fonds enregistrés sous capital propre	275'237.03	243'267.29	298'225.79
2910.820	Fonds forestier de réserve	275'237.03	243'267.29	298'225.79
294	Réserves	10'000.00	40'000.00	-
2940	Réserve de politique budgétaire	10'000.00	40'000.00	-
2940.000	Réserve de politique budgétaire	10'000.00	40'000.00	-
299	Excédent/découvert du bilan	106'818.83	104'514.58	95'009.34
2990	Résultat annuel	2'304.25	9'505.24	1'881.58
2990.000	Résultat annuel	2'304.25	9'505.24	1'881.58
2999	Résultats cumulés des années précédentes	104'514.58	95'009.34	93'127.76
2999.000	Fortune nette	104'514.58	95'009.34	93'127.76

Rapport de l'auditeur indépendant sur les comptes annuels 2024 à l'assemblée bourgeoise de la Bourgeoisie de Bovernier

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Bourgeoisie, comprenant le bilan au 31 décembre 2024, les comptes de résultat, le compte d'investissements et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice arrêté à cette date, ainsi que l'annexe aux comptes.

Selon notre appréciation, les comptes annuels ci-joints sont conformes aux prescriptions légales (LCo et OGFCo) et aux règlements y relatifs.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit des comptes annuels conformément aux prescriptions légales de la LCo et de l'OGFCo et à la recommandation d'audit 60 « Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux » (RA 60). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions sont plus amplement décrites dans la section intitulée « Responsabilités de l'auditeur relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants de la Bourgeoisie conformément aux prescriptions de l'article 83 de la LCo et des articles 89 et 90 de l'OGFCo et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour nous permettre de fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités du conseil bourgeoisial relatives aux comptes annuels

Le conseil bourgeoisial est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux prescriptions des articles 74 et ss de la LCo ainsi que de l'OGFCo. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement des comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilités de l'auditeur relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux dispositions, aux prescriptions de la LCo et de l'OGFCo et à la recommandation d'audit suisse 60 « Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux » permettra toujours de détecter une anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs de ces comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la LCo, à l'OGFCo et à la RA 60, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre, nous :

- identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit, afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne de la Bourgeoisie.
- évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.

Nous communiquons au conseil bourgeoisial, notamment, l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne, relevées au cours de notre audit.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Sous réserve de l'observation indiquée dans la note des comptes annuels, dans le cadre de notre audit, nous relevons en outre que ;

- l'évaluation des participations et des autres éléments du patrimoine financier est appropriée ;
- le niveau des amortissements comptables est conforme aux dispositions de l'OGFCo ;
- l'endettement net de la Bourgeoisie est nul, comme lors de l'année précédente ;
- l'équilibre financier en 2025 paraît assuré ;
- selon notre appréciation, la Bourgeoisie est en mesure de faire face à ses engagements en 2025 ;
- l'entretien final avec le conseil bourgeoisial a eu lieu.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Fiduciaire FIDAG SA



Jessy Rudaz

Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable



Philippe Pierroz

Expert-réviseur agréé

Martigny, le 1^{er} mai 2025

Principes pour la présentation et la tenue du compte de la bourgeoisie de Bovernier

1. Base légale

L'établissement du compte de la bourgeoisie de Bovernier se fonde sur la loi sur les communes (LCo) du 5 février 2004 ainsi que de l'ordonnance sur la gestion financière des communes (OGFCo).

2. Principes MCH2 appliqués et divergences

Les comptes sont établis conformément au modèle comptable harmonisé pour les cantons et les communes (MCH2) publié le 25 janvier 2008 par la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des finances et aux recommandations du Conseil suisse de présentation des comptes publics (SRS-CSPCP). Ces recommandations constituent des normes minimales que toutes les collectivités publiques sont tenues de respecter. En fonction de la recommandation, le MCH2 permet des options différentes quant à la méthode de comptabilisation et de présentation.

La bourgeoisie de Bovernier se positionne de la manière suivante face à certaines recommandations (RE) avec des choix et des divergences spécifiées ci-après :

RE 02 Principes comptables

- Les explications sur les principaux comptes du compte de résultats et du compte des investissements figurent dans le message introductif de la brochure des comptes.

RE 05 Actifs et passifs de régularisation

- La valeur seuil définie à partir de laquelle les opérations de régularisation sont faites est fixée à Fr. 0.-.

RE 06 Réévaluations (corrections de valeur)

- Le patrimoine financier est réévalué si une diminution durable de la valeur est prévisible.

RE 08 Financements spéciaux et préfinancements

- Les préfinancements ne sont pas autorisés.
- Le solde réalisé par une tâche faisant l'objet d'un financement spécial est transféré au bilan par les comptes 35 ou 45.

RE 09 Provisions et engagements conditionnels

- La valeur seuil définie à partir de laquelle les opérations de provisions sont faites est fixée à Fr. 10'000.-.

RE 10 Compte des investissements

- L'activation des investissements se fait selon l'Option 1, c'est-à-dire une activation de l'investissement net au bilan.

RE 12 Immobilisations et comptabilité des immobilisations

- La limite d'activation des investissements propres est fixée à Fr. 10'000.- par objet ou par projet.
- L'amortissement a lieu dès le début des travaux.
- Le taux d'amortissement est appliqué sur la valeur comptable au bilan au 01.01 augmenté de l'investissement net de l'exercice en cours.
- La méthode de l'amortissement dégressif est appliquée.
- Les amortissements supplémentaires ne sont pas autorisés.
- Les terrains morcelés des autres travaux de génie-civil, des bâtiments peuvent être enregistrés dans le compte spécifique des terrains du patrimoine administratif.

RE 13 Vision consolidée

- Le tableau des participations doit au minimum figurer dans l'annexe aux comptes.

RE 17 Objectifs et instruments de politique budgétaire

- Une réserve de politique budgétaire assimilable à une réserve conjoncturelle ou d'équilibrage peut être constituée. Les prélèvements ou attributions à cette réserve doivent être comptabilisés aux titres de charges ou revenus extraordinaires.
- Le postfinancement de la réserve de politique budgétaire n'est pas autorisé.

RE 19 Procédure lors du passage au MCH2 (2022)

- Pour des raisons de comparabilité, les valeurs du bilan de l'année précédente sont présentées lors du passage au MCH2 au 01.01.2022 (au lieu du 31.12.2021), après les reclassifications et les retraitements dus au passage au MCH2. Il en va de même pour les valeurs présentées dans le tableau des garanties.
- Le patrimoine financier est inscrit à sa valeur comptable.
- Les provisions et les comptes de régularisation ont été réévalués.
- La réévaluation du patrimoine administratif n'est pas autorisée.
- Les terrains parcellisés des autres travaux de génie-civil (compte bilan 1403) et des bâtiments (compte bilan 1404) sont inscrits dans le groupe de matières approprié et amortis en conséquence.

3. Principes de la gestion financière

La gestion financière se conforme aux exigences de la légalité, de l'équilibre budgétaire à terme, de l'emploi économe des fonds, de l'urgence, de la rentabilité, de la causalité, de l'indemnisation des avantages, de la non-affectation des impôts généraux, de la gestion axée sur les résultats, du paiement par l'utilisateur et de la transparence financière.

4. Principes de tenue des comptes

La tenue des comptes est un enregistrement chronologique et systématique des transactions effectuées avec l'extérieur et des imputations internes. La tenue des comptes est régie par les principes de l'annualité, de la spécialité, et de l'exhaustivité.

5. Principes de présentation des comptes

La présentation des comptes doit fournir une image de la situation financière qui corresponde à l'état effectif de la fortune, des finances et des revenus.

La présentation des comptes repose sur les principes de la comparabilité, du produit brut, de la comptabilité d'exercice, de la continuité, de l'importance, de la clarté, de la fiabilité, de la permanence des méthodes comptables et de l'échéance.

6. Principes d'évaluation du bilan

6.1. Actif

6.1.1. Patrimoine financier (PF)

Le patrimoine financier est inscrit au bilan à sa valeur comptable. Il est amorti si des pertes ou des moins-values sont enregistrées. En cas d'acquisition d'immobilisation gratuitement, celle-ci doit être évaluée à sa valeur vénale.

Tous les nouveaux éléments du patrimoine financier sont évalués conformément aux principes d'évaluation ci-dessous.

Disponibilités et placements à court terme (compte bilan 100)

Les disponibilités et les placements à court terme comprennent les fonds en caisse, les avoirs postaux et bancaires, les soldes des cartes de débit et de crédit et les placements à court terme sur le marché monétaire (moins de 90 jours). Ils sont évalués à leur valeur d'acquisition, valeur nominale, ou, si inférieure, à leur valeur vénale.

Créances (compte bilan 101)

Les créances à court terme comprennent toutes les créances facturées envers des tiers et impayées.

Une provision générale pour créances douteuses est comptabilisée chaque année au 31 décembre.

Placements financiers à court terme (compte bilan 102)

Les placements financiers à court terme sont des actifs monétaires (prêts à court terme, placements à intérêts, dépôts à terme, etc.), qui sont généralement détenus dans le but de faire coïncider les flux de liquidités pouvant générer un rendement. Les échéances varient de 90 jours à un an. Les placements financiers à court terme sont évalués à leur valeur d'acquisition, valeur nominale, ou, si inférieure, à leur valeur vénale.

Actifs de régularisation (compte bilan 104)

Les actifs de régularisation ont pour but de fournir les chiffres selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les charges, revenus, recettes et dépenses sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel l'engagement a eu lieu. Les comptes d'actifs de régularisation sont évalués à leur valeur nominale. La valeur seuil pour l'enregistrement d'un actif de régularisation est fixée à Fr. 0.-.

Marchandises, fournitures (compte bilan 106)

Les articles de commerce et les matières premières et auxiliaires, sont évalués au prix coûtant ou au prix du marché si celui-ci est inférieur.

Placements financiers à long terme (compte bilan 107)

Les placements financiers à long terme ont une durée supérieure à un an. Ils sont classés dans le patrimoine financier, étant donné qu'ils ne servent pas directement à l'exécution des tâches publiques. Les actions, parts sociales, placements à intérêts (obligations, prêts) et créances à long terme sont comptabilisés à leur juste valeur ou à leur valeur nominale. La distinction de la rubrique au bilan entre le long et le court terme n'est pas adaptée en cours de période du placement.

Immobilisations corporelles du patrimoine financier (compte bilan 108)

Les immobilisations corporelles détenues au patrimoine financier ne sont pas utilisées directement pour l'exécution des tâches publiques. Les immobilisations du patrimoine financier dans le bilan au coût d'acquisition ou de construction.

6.1.2. Patrimoine administratif (PA)

Les valeurs du patrimoine administratif comprennent les éléments qui servent à l'exécution des tâches publiques et qui découlent du compte des investissements. Le montant du seuil d'activation des investissements propres est fixé à Fr. 10'000.- par objet ou par projet.

Immobilisations corporelles (compte bilan 1400)

Les immobilisations du patrimoine administratif sont inscrites au bilan au coût d'acquisition ou de production. Les immobilisations corporelles détenues au patrimoine administratif qui font l'objet d'une dépréciation du fait de leur utilisation sont amorties par catégorie à leur valeur résiduelle au 31.12.

Liste des taux d'amortissements planifiés appliqués :

Terrains : 0% (compte bilan 1400)

Routes et voies de communication : 10% (compte bilan 1401)

Aménagement des cours d'eau : 10% (compte bilan 1402)

Autres travaux de génie-civil : 10% (compte bilan 1403)

Bâtiments : 10% (compte bilan 1404)

Forêts : 0% (compte bilan 1405)

Biens meubles : 50% (compte bilan 1406)

Autres immobilisations corporelles : 50% (compte bilan 1409)

Immobilisations incorporelles (compte bilan 142)

Les immobilisations incorporelles comprennent les logiciels, les licences, les droits d'utilisation et les autres immobilisations incorporelles. Le taux d'amortissement planifié est de 50%.

Prêts (compte bilan 144)

Les prêts sont généralement comptabilisés à leur valeur nominale. Si une diminution durable de la valeur est prévisible, une réévaluation de la valeur doit être effectuée.

Participations, capital social (compte bilan 145)

Les participations et capital social sont des parts dans le capital d'autres sociétés, établissements et institutions détenues en vue d'un investissement permanent. Ils sont comptabilisés au maximum à leur valeur d'acquisition. Si une diminution durable de la valeur est prévisible, une réévaluation de la valeur doit être effectuée.

Subventions d'investissement (compte bilan 146)

Les subventions d'investissement sont des prestations en argent qui sont utilisées par le bénéficiaire de ces subventions pour acquérir des actifs durables à caractère d'investissement. Le taux d'amortissement planifié est de 50%.

6.2. Passif

6.2.1. Capitaux de tiers

Engagements courants (compte bilan 200)

Les engagements courants sont des dettes monétaires qui doivent généralement être remboursées dans les douze mois qui suivent la clôture. Ces engagements sont comptabilisés à leur valeur nominale.

Engagements financiers à court terme (compte bilan 201)

Les engagements financiers à court terme sont des dettes résultant d'opérations de financement d'une durée inférieure ou égale à un an. Ces engagements sont comptabilisés à la valeur nominale.

Passifs de régularisation (compte bilan 204)

Les passifs de régularisation ont pour but de fournir les chiffres selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les charges, revenus, recettes et dépenses sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel l'engagement a eu lieu. Les comptes de passifs de régularisation sont évalués à leur valeur nominale. La valeur seuil pour l'enregistrement d'un passif de régularisation est fixée à Fr 0.-.

Provisions à court terme (compte bilan 205)

Des provisions sont comptabilisées pour les engagements fondés sur un événement survenu dans le passé (avant la date de clôture des comptes), dont le montant et/ou l'échéance sont incertains, mais peuvent être estimés. Une provision est classée à court terme si la sortie de fonds est probable dans un délai d'un an à compter de la date de clôture. Les provisions sont réévaluées chaque année au 31 décembre. La valeur seuil pour l'enregistrement d'une provision à court terme est fixée à Fr.10'000.-.

Engagements financiers à long terme (compte bilan 206)

Les engagements financiers à long terme sont des passifs liés à des opérations de financement qui doivent généralement être remboursées plus de douze mois après la date de clôture du bilan. Ils sont comptabilisés à la valeur nominale. La distinction de la rubrique au bilan entre le long et le court terme n'est pas adaptée en cours de période de l'engagement.

Provisions à long terme (compte bilan 208)

Des provisions sont comptabilisées pour les engagements fondés sur un événement survenu dans le passé (avant la date de clôture des comptes), dont le montant et/ou l'échéance sont incertains, mais qui peuvent être estimés. Une provision est classée à long terme si la sortie de fonds est probable dans un délai de plus de douze mois à compter de la date de clôture. Les provisions font l'objet d'une réévaluation chaque année au 31 décembre. La valeur seuil pour l'enregistrement d'une provision à long terme est fixée à Fr. 10'000.-.

Engagements envers les financements spéciaux et fonds des capitaux de tiers (compte bilan 209)

Un financement spécial est utilisé pour affecter des moyens en vue de l'exécution des tâches publiques. Un financement spécial est inscrit dans les capitaux de tiers si la base juridique ne peut être modifiée ou si la base légale repose sur le droit de rang supérieur. Ils figurent au passif du bilan et les opérations de comptabilisation ont un effet sur le compte de résultats.

6.2.2. Capital propre

Fonds et financements spéciaux enregistrés sous capital propre (compte bilan 290 et 291)

Un financement spécial est utilisé pour affecter des moyens en vue de l'exécution des tâches publiques. Un financement spécial est inscrit dans le capital propre si la base juridique peut être modifiée ou si la base légale repose sur le droit de rang supérieur, mais laisse une marge de manœuvre considérable à la collectivité publique. Ils figurent au passif du bilan et les opérations de comptabilisation ont un effet sur le compte de résultats. Les avances sur les

financements spéciaux classés dans le capital propre sont inscrites en négatif dans les fonds propres. Ils sont remboursables dans un délai de 8 ans à compter de leur première inscription au bilan par de futurs excédents de revenus réalisés par la tâche concernée.

Réserves de politique budgétaire (compte bilan 294)

Les réserves de politique budgétaire sont des réserves qui peuvent être utilisées pour couvrir des déficits futurs du compte de résultats.

Le postfinancement des réserves de politique budgétaire n'est pas autorisé.

Réserve liée à la réévaluation du patrimoine financier (compte bilan 296)

Le résultat positif de la réévaluation doit être inscrit au bilan dans la réserve liée au retraitement du patrimoine financier. Cette réserve, inscrite dans le bilan dans les fonds propres, ne peut être dissoute qu'en cas de perte de valeur durable ou de vente du patrimoine financier. Le postfinancement de la réserve liée à la réévaluation du patrimoine financier n'est pas autorisé.

Excédent ou découvert du bilan (compte bilan 299)

Le solde provient des excédents et des déficits cumulés du compte de résultats. En cas de découvert, le poste reste au passif mais avec un signe négatif. Il doit être amorti dans un délai maximum de 4 ans à partir de sa première inscription au bilan.

Ainsi arrêté par le Conseil bourgeoisial le 22 septembre 2021.

Bourgeoisie de Bovernier

Le Président


Marcel GAY



Le Secrétaire


Félicien MICHAUD

Etat du capital propre

en francs suisse		Solde au 01.01	Attributions	Prélèvements	Solde au 31.12
29	Capital propre	387'782	40'121	35'848	392'056
290	Engagements et avances sur financements spéciaux classés dans le capital propre	-	-	-	-
291	Fonds classés dans le capital propre	243'267	37'817	5'848	275'237
294	Réserves de politique budgétaire	40'000	-	30'000	10'000
296	Réserve liée au retraitement du patrimoine financier	-	-	-	-
299	Excédent/découvert du bilan	104'515	2'304	-	106'819

Tableau des provisions

en francs suisses

205 Provisions à court terme

Compte	Dénomination	Solde au 01.01.	Création Augmentation	Dissolution Réduction	Solde au 31.12.
					-
					-
					-
					-
					-
					-
					-
					-

208 Provisions à long terme

Compte	Dénomination	Solde au 01.01.	Création Augmentation	Dissolution Réduction	Solde au 31.12.
2088.963	Provisions Galeries des Gorges du Durnand	75'000	10'000		85'000
					-
					-
					-
					-
					-
					-
					-

Total provisions à court terme

-

-

-

-

Total provisions à long terme

75'000

10'000

-

85'000

Total des provisions

75'000

10'000

-

85'000

Tableau des participations

en francs suisses	Nombre détenu	Part de la commune en %	Valeur nominale totale	Rendement CHF	Valeur comptable au 01.01	Valeur comptable au 31.12
Institut de droit public						
Société anonyme						
Fondation						
Société coopérative						
Divers						

NÉANT

Tableau des garanties

en francs suisses	Solde au 01.01	Solde au 31.12	Ecart
NÉANT			

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS			2022	2023						2024					
Bilan MCH2	Fonction MCH2	Objet	Valeur au 31.12.2022	Investissements dépenses	recettes	Solde avant amortissements	% MCH2	Amortissements B23	Valeur au 31.12.2023	Investissements dépenses	recettes	Solde avant amortissements	% MCH2	Amortissements B24	Valeur au 31.12.2024
1400	818	Alpages (non bâtis)	60'000.00	-	-	60'000.00	0.00%	-	60'000.00	-	-	60'000.00	0.00%	-	60'000.00
1401	818	Route de Fournoutze	27'000.00	-	-	27'000.00	10.00%	3'000.00	24'000.00	-	-	24'000.00	10.00%	3'000.00	21'000.00
1401	818	Route du Plan de l'Au	21'000.00	65'000.00	-	86'000.00	10.00%	9'000.00	77'000.00	5'847.50	70'847.50	12'000.00	10.00%	2'000.00	10'000.00
1404	818	Bâtiments de Fournoutze	1.00	-	-	1.00	10.00%	-	1.00	-	-	1.00	10.00%	-	1.00
1404	818	Bâtiments du Plan de l'Au	1.00	-	-	1.00	10.00%	-	1.00	-	-	1.00	10.00%	-	1.00
1406	818	Mobilier de Fournoutze	1.00	-	-	1.00	50.00%	-	1.00	-	-	1.00	50.00%	-	1.00
1404	820	Centre triage forestier	1.00	-	-	1.00	10.00%	-	1.00	-	-	1.00	10.00%	-	1.00
1405	820	Forêts	66'828.00	-	-	66'828.00	0.00%	-	66'828.00	-	-	66'828.00	0.00%	-	66'828.00
Totaux			174'832.00	65'000.00	-	239'832.00		12'000.00	227'832.00	5'847.50	70'847.50	162'832.00		5'000.00	157'832.00

Tableau des immobilisations

Compte N°Intitulé	Solde au 01.01	Dépenses	Recettes	Solde au 31.12	Amortissements	Situation après amortissements	Amortissements minimum obligatoires
Comptes ordinaires							
1400 Terrains	60'000	-	-	60'000	-	60'000	0%
1401 Routes / voies de communication	101'000	5'848	70'848	36'000	5'000	31'000	7%
1402 Aménagement des cours d'eau du PA	-	-	-	-	-	-	7%
1403 Autres travaux de génie-civil	-	-	-	-	-	-	7%
1404 Bâtiments du PA	3	-	-	3	-	3	8%
1405 Forêts PA	66'828	-	-	66'828	-	66'828	0%
1406 Biens meubles du PA	1	-	-	1	-	1	35%
1409 Autres immobilisations corporelles	-	-	-	-	-	-	50%
1420 Logiciel du PA	-	-	-	-	-	-	50%
1421 Licences, droits d'utilisation, droits des marques PA	-	-	-	-	-	-	50%
1429 Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-	-	50%
144X Prêts	-	-	-	-	-	-	Selon risque
145X Participation capital social	-	-	-	-	-	-	Selon risque
146X Subventions d'investissement	-	-	-	-	-	-	10%
Total comptes ordinaires	227'832	5'848	70'848	162'832	5'000	157'832	

Compte N°Intitulé	Solde au 01.01	Dépenses	Recettes	Solde au 31.12	Amortissements	Situation après amortissements	
Comptes spécifiques (Entreprises électriques, téléphériques et navigation)							
1400.x Terrains				-		-	Selon Notice A 1995 AFC
1401.x Routes / voies de communication				-		-	Selon Notice A 1995 AFC
1402.x Aménagement des cours d'eau du PA				-		-	Selon Notice A 1995 AFC
1403.x Autres travaux de génie-civil				-		-	Selon Notice A 1995 AFC
1404.x Bâtiments du PA				-		-	Selon Notice A 1995 AFC
1405.x Forêts PA				-		-	Selon Notice A 1995 AFC
1406.x Biens meubles du PA				-		-	Selon Notice A 1995 AFC
1409.x Autres immobilisations corporelles				-		-	Selon Notice A 1995 AFC
1420.x Logiciel du PA				-		-	Selon Notice A 1995 AFC
1421.x Licences, droits d'utilisation, droits des marques PA				-		-	Selon Notice A 1995 AFC
1429.x Autres immobilisations incorporelles				-		-	Selon Notice A 1995 AFC
144X.x Prêts				-		-	Selon Notice A 1995 AFC
145X.x Participation capital social				-		-	Selon Notice A 1995 AFC
146X.x Subventions d'investissement				-		-	Selon Notice A 1995 AFC
Total comptes spécifiques	-	-	-	-	-	-	

Total immobilisations du PA	227'832	5'848	70'848	162'832	5'000	157'832	
-----------------------------	---------	-------	--------	---------	-------	---------	--

- 6 Entreprises électriques
- 7 Téléphériques
- 8 Navigation

CONVENTION DE PRÊT

ENTRE

LA BOURGEOISIE DE BOVERNIER

ET

LE TRIAGE FORESTIER DU CATOGNE MONT-CHEMIN

Conformément à l'autorisation du Service des forêts, des cours d'eau et du paysage du 24 mai 2019 pour le prélèvement dans son fonds de réserve forestier, la Bourgeoisie de Bovernier, représentée par son président, M. Marcel Gay, et son secrétaire, M. Félicien Michaud, prête la somme de CHF 200'000.- au triage forestier du Catogne Mont-Chemin, représenté par son président, M. Bernard Giovanola et son garde-forestier, M. Christophe Abbet, aux conditions suivantes :

Montant	CHF 200'000.-
Durée	du 01.07.2019 au 31.12.2024
Annuités	CHF 36'000.-/an, CHF 20'000.- la première année
Taux d'intérêt	1.00 % net par an

date	libellés	prêt	annuités	intérêts	solde prêt
01.07.2019	prêt	200'000.00			200'000.00
31.12.2019	intérêts 1%			1'000.00	
31.12.2019	amortissement		20'000.00		180'000.00
31.12.2020	intérêts 1%			1'800.00	
31.12.2020	amortissement		36'000.00		144'000.00
31.12.2021	intérêts 1%			1'440.00	
31.12.2021	amortissement		36'000.00		108'000.00
31.12.2022	intérêts 1%			1'080.00	
31.12.2022	amortissement		36'000.00		72'000.00
31.12.2023	intérêts 1%			720.00	
31.12.2023	amortissement		36'000.00		36'000.00
31.12.2024	intérêts 1%			360.00	
31.12.2024	amortissement		36'000.00		0.00
		200'000.00	200'000.00	6'400.00	

Bovernier, le 13 JUIN 2019

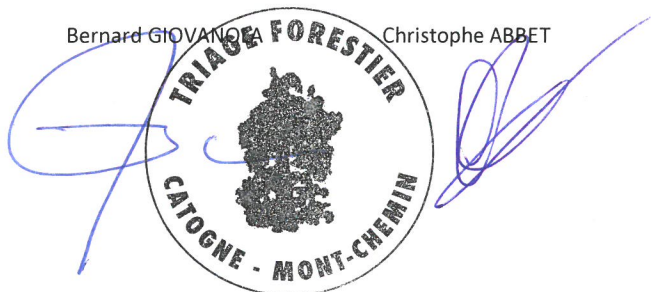
Bourgeoisie de Bovernier
Le Président
Marcel GAY
Le Secrétaire
Félicien MICHAUD

Bovernier, le 19 JUIN 2019

Triage forestier du Catogne Mt-Chemin

Le Président
Bernard GIOVANOLA
Le Garde forestier
Christophe ABBET

Ainsi fait en 2 exemplaires.



Ainsi arrêté par le Conseil bourgeoisial le 30 avril 2025.
Approuvé par l'Assemblée bourgeoisiale le 26 mai 2025.

Bourgeoisie de Bovernier

Le Président


Marcel GAY



Le Secrétaire


Félicien MICHAUD



Bourgeoisie de Bovernier

Rue principale 105

1932 Bovernier

027 722 29 09

info@bovernier.ch

www.bovernier.ch